

**SERVICE DE LA FORMATION
POSTOBLIGATOIRE**Route de Moutier 16
CH-2800 Delémontt +41 32 420 71 60
sfp@jura.ch

Soutien aux futurs infirmiers et infirmières : une aide pour votre avenir !

Tu envisages une formation en soins infirmiers (Bachelor HES ou Diplôme ES) mais tu t'inquiètes du financement ? Le Service de la formation postobligatoire soutiendra en 2026 **trois étudiants** en soins infirmiers avec une aide financière conséquente, destinée à couvrir une majorité de ses frais durant la formation.

Qui peut bénéficier de l'aide ?

Tu es éligible à cette aide si tu remplis toutes les conditions suivantes :

- ▶ Être admis-e en première année de formation en soins infirmiers :
 - ✓ Bachelor à la HE-Arc Santé
 - ✓ Diplôme ES à plein temps au ceff Santé-Social
- ▶ Être âgé de 25 ans révolus au moins et de 50 ans révolus au plus au début de la formation
- ▶ Être domicilié-e dans le canton du Jura ou frontalier-ère depuis au moins 2 ans
- ▶ Avoir été financièrement indépendant-e les deux années précédant la formation
- ▶ Ne pas disposer d'une fortune ou d'un revenu suffisant pour couvrir ses frais durant la formation

Montants de l'aide financière

Formation	Montant annuel
Bachelor HES (3 ans)	CHF 39'600.–
Diplôme ES – 1ère année	CHF 34'800.–
Diplôme ES – 2e année	CHF 32'400.–
Diplôme ES – 3e année	CHF 30'000.–

Comment faire la demande ?

Remplis le formulaire officiel disponible sur notre [site internet](#) et fournis tous les justificatifs demandés. Envoie le tout au Service de la formation postobligatoire, au plus tard **20 jours** après ton admission. Attention, les demandes déposées hors délai ne seront pas prises en compte.

Des questions ? On est là pour toi.

Contacte la personne responsable :

✉ tiffany.koller@jura.ch

☎ 032 420 54 42